



Situation délicate d'une jeune étudiante étrangère

Par **luna2010**, le **25/11/2010** à **23:40**

Bonjour,
Je suis étudiante étrangère d'origine Marocaine, ca fais 3 ans que je suis en France, je suis dans une situation critique, parce que mon récépissé est expiré et j'ai un rendez-vous pour le 18 Janvier 2011, depuis le mois de septembre je travaille pas car j'ai pas un titre de séjour valide, maintenant ma situation se complique de jour en jour, j'ai pas d'argent pour manger, pour payer le loyer ,pour payer le crédit bancaire et bien évidemment d'autres charges...en plus je comptais m'inscrire en Master dans une école privé pour la session de Janvier 2011.
Je sais pas quoi faire, alors qu'avant j'avais pas vraiment le problème de trouver un travail, j'ai de l'expérience dans plusieurs domaines...
Tellement désespérée, je commence a penser de rentrer définitivement au Maroc parce que j'ai plus de ressources .
Je vous informe que j'ai pas le droit a aucune aide même si j'étais salariée(je me suis renseigné sur internet).
Je vous prie de me proposer des solutions comme par exemple des associations ou des comités qui peuvent m'aider a dépassé cette misère, et pourquoi pas trouver un moyen de prendre un crédit que je le rembourserai dans 3 ans par exemple, dans le cas échéant comment je peux quitter la France alors que j'ai plein de dettes?
Je suis vraiment dans le besoin de vos réponses.
Je vous remercie en avance.

Par **chris_idv**, le **01/12/2010** à **15:19**

Bonjour,
Si vous avez travaillé en qualité de salarié vous avez du cotiser aux caisses URSAF: Renseignez vous auprès de Pôle Emploi afin de savoir si vous pouvez être indemnisée.
Si tel n'est pas le cas en l'absence de ressources pour subvenir à vos besoins vous ne pourrez pas continuer à séjourner en France.
Cordialement,

Par **mimi493**, le **01/12/2010** à **15:23**

Elle est sans papier, donc ne peut être indemnisée